

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 10 mars 1948

Le Comité spécial des prix se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable Paul Martin.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, la séance est ouverte. Le comité directeur s'est réuni cet après-midi et a décidé de convoquer les membres du Comité à une séance administrative aujourd'hui ou vendredi. L'avocat et notre comptable seront présents, et l'on étudiera plusieurs questions, — des questions que le comité directeur juge devoir être discutées par le Comité lui-même, et qui se rapportent à certaines phases de notre enquête et à certaines choses que nous avons à l'esprit.

M. IRVINE : Le Comité va se réunir à l'heure régulière ?

Le PRÉSIDENT : Le Comité se réunira à l'heure régulière et le président fixera le moment où commencera la séance administrative. Le comité directeur a aussi décidé que le gouverneur de la Banque du Canada, monsieur Graham Towers, serait convoqué immédiatement après l'enquête sur le beurre. Il est maintenant probable que cette enquête ne commencera pas avant lundi au plus tôt.

M. Daniel F. Wilson, président de la Christie's Bread Limited, est rappelé :

M. Lloyd I. Stormer, vice-président et secrétaire-trésorier de la Christie's Bread Limited, est rappelé :

Me DYDE : Monsieur Wilson, j'ai encore quelques questions générales à poser, sans me reporter particulièrement à la pièce no 46. A l'heure de l'ajournement hier, je pense, je vous ai posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu à cause de l'ajournement. Je vous ai demandé quand la compagnie Christie's Bread avait commencé à faire des affaires à Montréal.

M. WILSON : Le 1er mars.

Me DYDE : 1948 ?

M. WILSON : 1948, oui.

Me DYDE : Et voulez-vous dire, s'il vous plaît, comment vous vous proposiez de vous introduire dans ce marché — c'est-à-dire par quelle méthode quant au coût ou au prix ?

M. WILSON : Nous avons fait un relevé du marché de Montréal et ce relevé a montré que le pain se détaillait à tous les prix depuis 10 jusqu'à 15 cents, de 10 à 14 cents non tranché, et de 10 à 15 cents tranché. Nous avons donc calculé que, pour notre part, nous pouvions le vendre à 12 cents, tranché ou non tranché. Si nous avons adopté ce prix, c'est parce que notre expérience à Toronto nous avait enseigné que le consommateur préfère le pain tranché, et nous estimions qu'en très peu de temps il ne se vendrait que du pain tranché. Par conséquent, nous avons commencé à 12 cents, le détaillant devant obtenir 14 cents.

Me DYDE : Cela est pour le pain tranché, et à quel prix avez-vous commencé à vendre le pain non tranché ?